

Le Service de Soutien Psychologique Opérationnel (SSPO) est un service d'aide aux personnels, à visée psychothérapeutique et préventive.

Avec plus de 80 psychologues en poste, il s'agit du service intra-institutionnel d'accompagnement des personnels le plus important qui existe en France.

Ces spécialistes sont formés à la prise en compte des risques spécifiques liés au métier et ont une bonne connaissance de la réalité policière.

Le coût financier de l'ensemble des interventions proposées par les psychologues du SSPO est pris en charge par l'administration.

## COMMENT OBTENIR UN RENDEZ-VOUS ?

En entrant directement en contact avec le psychologue de votre secteur :



Pour plus de renseignements, connectez-vous :

**Site intranet de la DRCPN**  
(onglet «Action sociale»)

En cas d'urgence opérationnelle, soirs, nuits, week-ends et jours fériés :

**01.80.15.47.00**



**SERVICE  
DE SOUTIEN  
PSYCHOLOGIQUE  
OPÉRATIONNEL**



# LE SERVICE DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE OPÉRATIONNEL

## QU'EST-CE QU'UN PSYCHOLOGUE CLINICIEN ?

Le psychologue clinicien est un professionnel diplômé (master II), spécialiste du fonctionnement psychique et des comportements humains. Son action relève d'une démarche d'aide à visée psychothérapeutique.

Sa pratique s'inscrit dans le respect d'un code de déontologie, qui s'appuie sur le respect de la personne et garantit la confidentialité des échanges. Il n'intervient qu'avec le consentement «libre et éclairé» des personnes qu'il reçoit.

## QUELLES SONT LES PARTICULARITÉS DU PSYCHOLOGUE SSPO ?

En police, plusieurs services emploient des psychologues pour des missions différentes : formation, recrutement, aide aux victimes, etc.

Le psychologue SSPO propose quant à lui des mesures d'accompagnement psychologique, au profit des personnels.

Il travaille en partenariat avec les autres acteurs institutionnels (services médicaux, service social, hiérarchie, etc) dans le respect de la confidentialité.

## QUELS TYPES D'ACCOMPAGNEMENTS PROPOSE LE SSPO ?

### > L'intervention post-traumatique

Pour les personnes et/ou les équipes confrontées à un événement soudain et violent, pouvant générer un stress important et un risque de traumatisme psychologique.

### > Un espace de consultation

Sous forme d'entretiens individuels ponctuels ou de suivis, à court ou moyen terme, dans des lieux discrets.

### > L'accompagnement d'équipe

Pour les équipes exposées de façon régulière à des missions ou thématiques éprouvantes. Sous forme de groupes, d'entretiens individuels et/ou de conseils aux encadrants.

L'action des psychologues SSPO est dégagée de tout enjeu d'évaluation, d'aptitude et de gestion des ressources humaines. Toute démarche auprès du psychologue de soutien revêt un caractère confidentiel et volontaire, et ne peut figurer dans le dossier administratif individuel.

## DANS QUELLES CIRCONSTANCES CONTACTER LE SSPO ?

### > Pour soi-même

Lorsque l'on est confronté à un événement douloureux et/ou brutal, que l'on traverse une période de changement, de doute ou encore lorsque l'on rencontre des difficultés relationnelles, affectives, émotionnelles...

### > En tant que collègue

Parce que l'on est inquiet pour un collègue (qui manifeste des signes de souffrance, a changé de comportement) et que l'on ne sait pas toujours comment l'aider.

### > En tant que responsable

Lorsque l'on est inquiet pour un de ses personnels ou une de ses unités, pour un conseil, une orientation.

Lorsque ses personnels ont été confrontés à une intervention de police difficile, voire traumatique.

## QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CE SERVICE ?

Tous les agents, de tous grades, appartenant aux corps actifs, administratifs, techniques ou scientifiques. Les ADS ou contractuels de la Police nationale ou affectés en Police nationale.